

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : BOCOGNANO

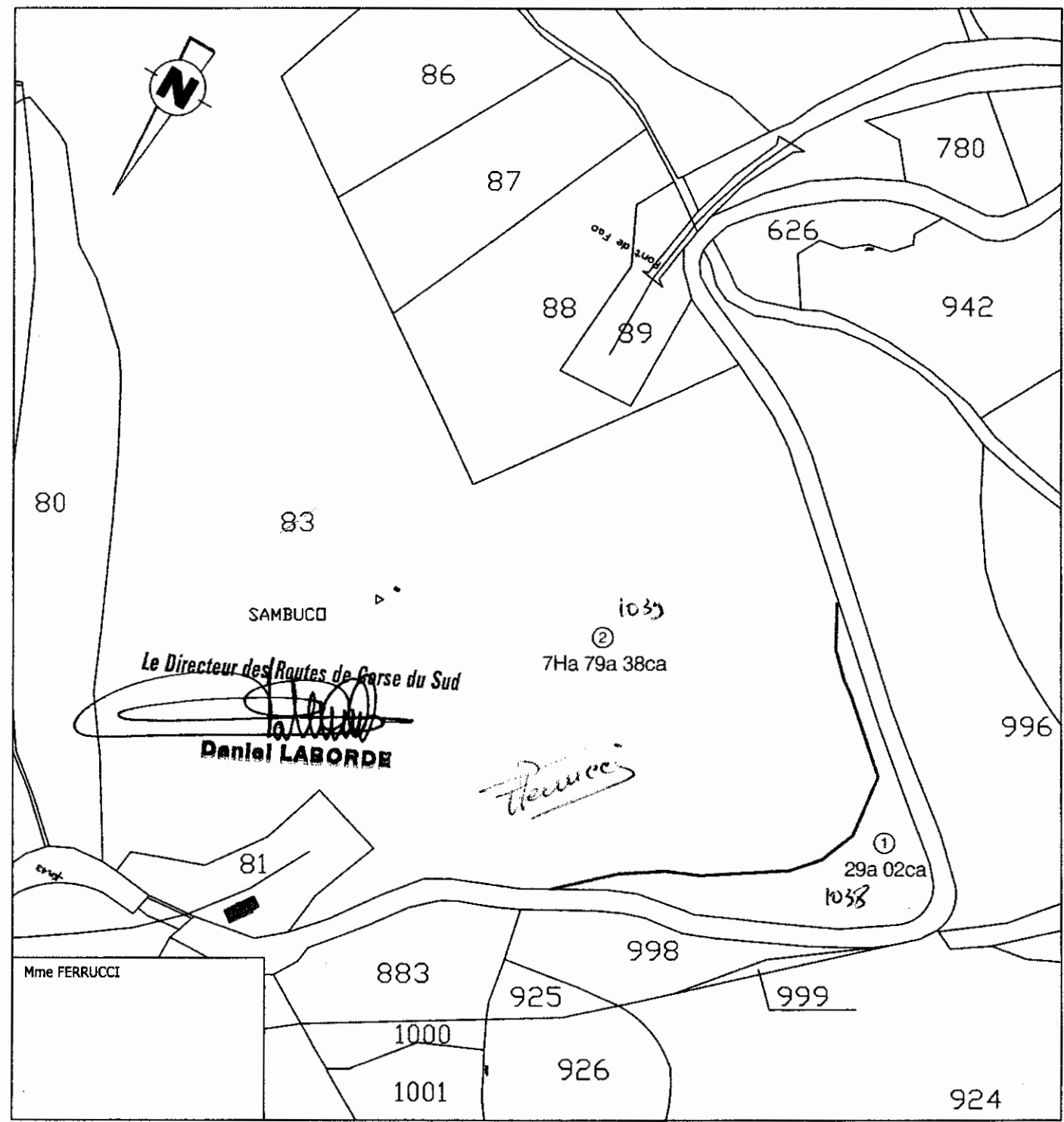
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 543L
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : -----
 Cachet du service d'origine :
 Direction Cadastre
 6, paro Cuneo d'Omalo - BP 403
 20108 AJACCIO CEDEX 01
 Tél: 04 95 50 35 06
 Fax: 04 95 50 35 00

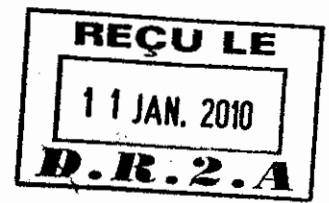
CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
 A- ~~d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau~~
 B- En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain
 C- D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par M DENEUFBOURG géomètre à AJACCIO
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
 A AJACCIO , Le 2/10/2009

Section : D
 Qualité du plan :
 Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'édition : 1/2000
 Date de l'édition : 02/10/2009
 Support magnétique : -----

Document d'arpentage dressé par M. DENEUFBOURG Géomètre Expert à Ajaccio
 date : 02/10/2009
 Signaturé
 DOSSIER 0955CTC
 0910CTC

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est pas applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...)
 (3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoués représentant qualité de l'autorité expropriant)





TRÉSOR PUBLIC

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

TRESORERIE GENERALE DE CORSE
& DEPARTEMENT DE LA CORSE -DU-SUD

2 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE
BP 410
20191 AJACCIO CEDEX

France Domaine

Téléphone : 04.95.51.95.79
Télécopie : 04.95.23.64.72
toussaint.poggioli@dgfip.finances.gouv.fr

Ajaccio, 7 Janvier 2010

Le Trésorier Payeur-Général

A
Monsieur le Directeur
Direction des Routes de Corse du Sud
Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval B.P.215
20187 AJACCIO Cedex 1

Objet : Demande d'estimation domaniale de la valeur vénale d'un immeuble non bâti en vue d'acquisition. Complément d'instruction.

Vos références : Votre lettre du 5 Janvier 2010 . 2606/10/PCS/TP/5.

Nos références : SEI 09/095c

Par lettre visée en référence , vous avez bien voulu me demander un nouvel avis sur la valeur vénale d'une emprise non bâtie, initialement de 3175 m², et, après établissement d'un document d'arpentage, de 2902 m², à prendre sur une parcelle plus importante sise lieu dit « Sambuco-Fao », RN 193, commune de Bocognano, cadastrée Section D n°83, nouvel avis basé également sur le couvert végétal existant sur l'emprise .

J'ai l'honneur de vous informer, compte tenu des caractéristiques du bien en cause, des renseignements fournis (96 arbres Pins de 0,60 m de diamètre, 163 arbres Pins de 0,50 à 0,60m de diamètre, 250 à 300 arbres plus petits), emprise ramenée à 2902 m², et des renseignements en possession du service, que la valeur vénale de l'emprise peut dès lors être fixée à : 10.460€.

Le présent avis, remplaçant ceux émis les 3 Avril et 3 Juin 2009, est rendu à titre purement officieux, le montant de l'opération envisagée étant inférieur au seuil de consultation obligatoire de France Domaine (75.000€).

Pour le Trésorier-Payeur Général
et, par délégation,
l'inspecteur évaluateur

Toussaint POGGIOLI


MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

PROJET DE DIVISION



DATE

MODIFICATIONS

15 Décembre 2009

DA N°347 L

26 Octobre 2009

Division

04 Août 2006

Origine du plan



DOSSIER : 0805CTC/0910CTC